



Québec, le 13 octobre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 septembre dernier, la députée de Joliette déposait l'extrait d'une pétition signée par 356 personnes demandant au gouvernement du Québec de financer totalement la réfection des barrages sur le territoire de la municipalité de Chertsey.

La municipalité compte 59 barrages sur son territoire et se classe parmi les municipalités dévitalisées ayant un taux de taxation élevé. La Municipalité se dit dans une impasse pour assumer les frais imposés par la Loi sur la sécurité des barrages pour la réalisation des études d'évaluation de la sécurité et la réalisation des travaux correctifs requis pour la mise aux normes de sécurité de ses barrages. Au vu des consultations publiques tenues à ce jour, la Municipalité de Chertsey constate un niveau très faible d'acceptabilité sociale de ses citoyens face à ces coûts, risquant de fragiliser davantage les finances de la Municipalité et de ses citoyens.

Selon le Répertoire des barrages, la Municipalité est actuellement propriétaire de 16 barrages, dont 11 barrages à forte contenance qui sont soumis aux obligations d'évaluation de la sécurité et de mise aux normes imposées par la Loi sur la sécurité des barrages.

...2

Depuis 2019, le Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) a permis d'améliorer la sécurité et la conformité de plusieurs barrages municipaux à forte contenance pour lesquels la mise aux normes avait été reportée faute de moyens financiers.

Déjà plus de 4 M\$ en aide financière ont été octroyés par l'entremise du programme pour 31 barrages appartenant à 28 municipalités.

La Municipalité de Chertsey a été reconnue admissible à de l'aide financière pour les trois demandes qu'elle a soumises au PAFMAN en 2020 et 2021 pour la réalisation d'études d'évaluation de sécurité de trois de ses barrages.

Le PAFMAN a récemment été reconduit jusqu'au 31 mars 2023, et dispose d'une enveloppe budgétaire de 6,7 M\$ pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023. Le gouvernement du Québec est donc en mesure de continuer à soutenir financièrement les municipalités propriétaires de barrages à forte contenance à se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE

p. j.